



## **Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements**

-

### **La suppression du compte-rendu des séances et la création de la liste des délibérations du Conseil Municipal**

Dans un souci de simplification, l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le compte-rendu des séances du Conseil Municipal.

Cette suppression, qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, doit être lue comme suppression tant de l'obligation de tenue que de l'obligation d'affichage du compte-rendu des séances du Conseil Municipal.

Conformément à l'article L2121-25 modifié du code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations, examinées par le Conseil Municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal.



#### **1/ Désignation du secrétaire de séance – D2026-31**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de désigner monsieur Jean Rousseau secrétaire de séance.

#### **2/ Approbation du PV de la séance du 9 avril 2026 – D2026-32**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le PV moyennant une modification.

#### **3/ Exercice budgétaire 2026 - Détermination des taux de fiscalité – D2026-33**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le niveau des taux communaux de fiscalité.

#### **4/ Exercice budgétaire 2026 – reprise anticipée des résultats de l'exercice budgétaire 2025 – D2026-34**

Le Conseil municipal décide à la majorité d'approuver la reprise anticipée des résultats de l'exercice budgétaire 2025 (pour : 22 voix ; abstention : 2 voix Karine Cailliau, Pierre Deraedt ; contre : 3 voix Michael Cocq, Emilie Lyphout, Emmanuelle Jader).

#### **5/ Exercice budgétaire 2026 – examen du budget primitif – D2026-35**

Le Conseil municipal décide à la majorité d'approuver le budget primitif pour l'année 2026 tel que présenté (pour : 22 voix ; abstention : 3 voix Karine Cailliau, Pierre Deraedt, Emmanuelle Jader ; contre : 2 voix Michael Cocq, Emilie Lyphout).

#### **6/ Modification du règlement budgétaire et financier – D2026-36**

Le Conseil municipal décide à la majorité de modifier le règlement budgétaire tel que proposé (pour : 22 voix ; abstention : 2 voix Karine Cailliau, Pierre Deraedt ; contre : 3 voix : Michael Cocq, Emilie Lyphout, Emmanuelle Jader).

#### **7/ Fongibilité des crédits – D2026-37**

Le Conseil municipal décide à la majorité d'approuver la fongibilité des crédits (pour : 22 voix ; abstention : 2 voix Karine Cailliau, Pierre Deraedt ; contre : 3 voix Michael Cocq, Emilie Lyphout, Emmanuelle Jader).

#### **8/ Examen des demandes de subventions des associations – D2026-38**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'octroi de subventions tel que proposé.

#### **9/ Fixation de la participation financière attribuée au CCAS – D2026-39**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'attribution d'une participation financière de 95 000 € au CCAS.

#### **10/ Fixation de la participation financière attribuée à Impulsion – D2026-40**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'attribution d'une participation financière de 10 977 € à Impulsions.

#### **11/ Fixation de la participation financière attribuée à l'O.G.E.C. – D2026-41**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'attribution d'une participation financière de 67 377.42 € à l'OGEC.

#### **12/ Fixation de la participation financière attribuée à l'association Piccoti – D2026-42**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'attribution d'une participation financière de 13 993.59 € à l'association Piccoti.

**13/ Désignation des représentants au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées – D2026-43**

Le Conseil municipal décide de désigner Lucas Marcel (22 voix pour Lucas Marcel ; 5 voix pour Michael Cocq).

**14/ Tarification pour l'organisation d'une sortie en baie de Somme – D2026-44**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer la participation à 30 € par personne.

Publié le 29 avril 2026

\*\*\*\*\*